



“Comprendre pour la  
Thérapie”

the Pathophysiology and Therapy  
of **MITO**chondrial Diseases group

P Bénit, D Chrétien, M Rak,  
P Rustin

*PROTECT INSERM U1141* Pathophysiology and Neuroprotection of the Developing Brain

Paris, le 09 Mars 2020

Bonjour,

A l'origine de l'alerte concernant les SDHI, Paule Bénit et moi-même souhaitons pour des raisons évidentes pouvoir être associés à ce comité.

Cette candidature appelle cependant quelques remarques :

1) Notre éventuelle participation, ne change en rien notre opinion qu'il convient de sursoir aux SDHI et ce dès maintenant

2) Comme depuis le début de cette affaire des SDHI, notre attitude sera naturellement ouverte à la discussion dans la transparence totale. Notre éventuelle participation à un tel comité ne saurait être utilisée pour tenter de restreindre notre liberté de parole et d'action, ou justifier de ne rien faire : rien n'oblige l'Anses à nous « retenir » comme experts...

3) Nous ne voulons aucun dédommagement financier personnel, nous n'avons aucun projet à faire financer (libre à l'Anses de nous aider financièrement bien sûr - il s'agit de l'argent public - mais a posteriori, pour reconnaître la valeur de notre alerte et du travail déjà effectué). Nous n'avons et ne voulons avoir aucun conflit d'intérêt d'aucune sorte, sauf à considérer (comme cela a été fait) que d'avoir un regard de scientifique puisse en constituer un.

4) Notre message sur les SDHI même s'il se trouvait être minoritaire du fait de la composition du comité, ou renié parce qu'une instance "supérieure" ne l'apprécie guère, ou encore que l'on y oppose des arguments réglementaires, ce message restera car reposant sur des raisons scientifiques : utiliser les SDHI, ou d'autres mitochondriotoxiques, tel qu'actuellement est une aberration écologique et possiblement sanitaire.

Cordialement,

Pierre Rustin     Directeur de Recherche CE au CNRS